

PLAN ANNUEL D'ACCESSIBILITÉ
pour les personnes ayant un
handicap

2023-2028



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales



CONTENU

Table des matières	1
Introduction	3
1. Description du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales.....	4
2. But.....	4
3. Objectifs.....	4
Processus	5
4. Définitions	6
4.1. Définition de handicap.....	6
4.2. Définition d'obstacle.....	7
5. Engagement envers la planification de l'accessibilité	8
6. Membres du comité directeur sur l'accessibilité et mandat.....	10
7. Stratégies de prévention et d'élimination des obstacles.....	11
7.1. Plan annuel pour l'éducation de l'enfance en difficulté.....	11
7.2. Stratégies visant les politiques et directives administratives.....	11
7.3. Stratégies comprises dans la planification stratégique du Conseil.....	11
7.4. Stratégies visant les immobilisations, rénovations des bâtiments existants, nouvelles constructions et équipements spécialisés.....	12
7.5. Partenariats	13



8. Méthodes de repérage des obstacles.....	14
9. Calendrier d'exécution.....	14
10. Processus de mise en œuvre et suivi.....	15
11. Communication du plan.....	15

ANNEXE A

Tableau de mise en œuvre du plan.....	19
---------------------------------------	----

ANNEXE B

Tableau 1-Sommaire de l'accessibilité Des installations scolaires	35
--	----



Introduction

La Loi de 2001 sur les personnes ayant un handicap de l'Ontario (LPHO 2001) a pour but d'améliorer les possibilités offertes aux personnes ayant un handicap et de prévoir leur participation au repérage, à l'élimination et à la prévention des obstacles ainsi qu'à leur plein apport à la vie de la province. Dans ce but, la LPHO 2001 exige que chaque conseil scolaire prépare un plan annuel d'accessibilité, consulte des personnes ayant un handicap pour la préparation de ce plan et mette celui-ci à la disposition du public.

Le 13 juin 2005, la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes ayant un handicap de l'Ontario (LAPHO 2005) a reçu la sanction royale et est entrée en vigueur. La LAPHO 2005 a pour objectif de faire bénéficier tous les Ontariens de la conception, la mise en œuvre et l'application, d'ici 2025, de normes qui assureront l'accessibilité pour les personnes ayant un handicap. Les améliorations seront implantées graduellement et les conseils scolaires sont tenus de continuer à préparer et à publier des plans d'accessibilité annuels.

L'élaboration des propositions des normes est confiée à des comités spécialement créés à cet effet, qui regroupent chacun des représentants du milieu des personnes ayant un handicap, de même que des secteurs public et privé. Ces comités d'élaboration des normes d'accessibilité ont été créés dans les domaines suivants :

- Service à la clientèle
- Information et communications
- Transport
- Immobilisations
- Emploi

Les premières normes d'accessibilité de l'Ontario, les normes relatives aux services à la clientèle, le Règlement de l'Ontario 429/07, ont pris effet le 1^{er} janvier 2008. Le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales a adopté en juin 2005 sa politique sur l'accessibilité pour les personnes ayant un handicap. Afin de refléter la LAPHO, le Conseil a adopté la révision de cette politique en 2010, en 2014 et en 2020. Des directives administratives ont été élaborées en lien avec la politique du Conseil.

Ce document présente le plan d'accessibilité préparé par le Comité directeur sur l'accessibilité du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales.



1. Description du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales a vu naissance en 1998. Desservant ses élèves francophones dans **neuf** écoles élémentaires et deux écoles secondaires et réparti sur la région du nord-ouest de l'Ontario, le CSDC des Aurores boréales accueille chaleureusement tous les élèves recherchant une éducation catholique de qualité en langue française. Sa mission dicte qu'au cœur de ses collectivités francophones et catholiques, le Conseil offre un enseignement personnalisé où chaque élève peut atteindre son plein potentiel dans un environnement accueillant et sécuritaire.

Par l'entremise de sa planification stratégique, le CSDC des Aurores boréales veille au bien-être de chacun. La collaboration étant parmi les moyens d'assurer le bien-être de chacun, le CSDC des Aurores boréales s'engage dans un processus de consultation en créant des partenariats permettant de représenter les besoins des personnes ayant un handicap lors de la révision et de la prise de décision pour la mise en œuvre du plan d'accessibilité.

2. But

Ce plan décrit les mesures que le CSDC des Aurores boréales prendra annuellement pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles à l'égard des personnes ayant un handicap utilisant ses installations et ses services.

3. Objectifs

Ce plan :

- a. décrit le processus par le lequel le CSDC des Aurores boréales détermine, élimine et prévient les obstacles pour les personnes ayant un handicap
- b. énumère des stratégies actualisées concernant l'élimination des obstacles
- c. décrit la façon dont le Conseil mettra à la disposition du public ce plan d'accessibilité



PROCESSUS

Le plan d'accessibilité traite du repérage, de l'élimination et de la prévention des obstacles pour les personnes ayant un handicap dans les écoles du CSDC des Aurores boréales et dans ses politiques, directives administratives, programmes, pratiques et services.

L'élimination des obstacles est un processus qui consiste à éliminer les conditions invalidantes. Au cœur de nombreuses collectivités et en tant que fournisseur de l'enseignement, le CSDC des Aurores boréales est chargé de rendre l'éducation et les possibilités afférentes accessibles aux personnes ayant un handicap. L'accessibilité universelle contribue non seulement à la vie communautaire des écoles, mais permet aussi de procurer l'égalité des chances et l'accès à tous les employés.

Un plan d'accessibilité annuel est préparé par le Conseil en consultation avec un comité directeur sur l'accessibilité. Le plan identifie les obstacles auxquels font face les personnes ayant un handicap et les mesures prises pour les éliminer. Celui-ci établit aussi les objectifs d'amélioration et décrit les progrès réalisés au cours de l'année précédente.

Les exigences pour les plans d'accessibilité annuels sont :

- d'établir les mesures que le Conseil a pris pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
- d'écrire les mesures qui existent pour faire en sorte que le Conseil évalue chacune de ses propositions de règlement administratif, de politique, de programme, de pratique et de service en fonction de son effet sur l'accessibilité pour les personnes ayant un handicap;
- de consulter les règlements administratifs, les politiques, les programmes, les pratiques et les services d'accessibilité du Conseil dans le but d'identifier les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
- d'écrire les mesures que le Conseil envisage de prendre au cours de l'année afin de repérer, éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
- d'inclure les autres renseignements que les règlements prescrivent aux fins du plan (ces règlements n'ont pas encore été élaborés par le Ministère);
- d'obtenir l'approbation du plan par le Conseil; et
- de mettre le plan d'accessibilité à la disposition du public.



4. Définitions

4.1. Définition de handicap

La LPHO 2001 adopte la définition suivante de handicap telle qu'elle est établie dans le Code des droits de la personne de l'Ontario, c'est-à-dire :

- a. tout degré d'incapacité physique, d'infirmité, de malformation ou de défigurement dû à une lésion corporelle, à une anomalie congénitale ou à une maladie, notamment le diabète, l'épilepsie, un traumatisme crânien, tout degré de paralysie, une amputation, l'incoordination motrice, la cécité ou une déficience visuelle, la surdité ou une déficience auditive, la mutité ou un trouble de la parole ou la nécessité de recourir à un chien-guide ou à un autre animal, à un fauteuil roulant ou à un autre appareil ou dispositif correctif
- b. un état d'affaiblissement mental ou une déficience intellectuelle
- c. une difficulté d'apprentissage ou un dysfonctionnement d'un ou de plusieurs des processus de compréhension ou de l'utilisation de symbole ou de la langue parlée
- d. un trouble mental
- e. une lésion ou une invalidité pour laquelle des prestations ont été demandées ou reçues dans le cadre du régime d'assurance créé aux termes de la Loi de 1997 sur la Sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail.



4.2. Définition d'un obstacle

Un obstacle est défini par la LPHO 2001 comme étant toute chose qui empêche une personne ayant un handicap de participer pleinement à toutes les facettes de la société en raison de son handicap. S'entend notamment d'un obstacle physique ou architectural, d'un obstacle au niveau de l'information ou des communications, d'un obstacle comportemental, d'un obstacle technologique, d'une politique ou d'une pratique.

Voici quelques exemples d'obstacles :

- **Obstacle physique :**
une marche à l'entrée d'une école
- **Obstacle au niveau de l'information ou des communications :**
une publication n'est pas disponible en gros caractères d'imprimerie
- **Obstacle technologique :**
une technologie d'aide qui n'est pas utilisée dans la salle de classe lorsqu'un élève ayant une difficulté d'apprentissage en lecture fait une évaluation
- **Obstacle comportemental :**
un besoin de formation pour tout le personnel vis-à-vis des défis de l'accessibilité et des besoins des personnes ayant un handicap; un besoin de formation sur l'intimidation et l'isolement social à l'école
- **Obstacle créé par des politiques ou des pratiques :**
ne pas permettre de passer un examen de façon différente lorsqu'on recrute du personnel et le fait de n'offrir qu'un test écrit



5. Engagement envers la planification de l'accessibilité

Le CSDC des Aurores boréales s'engage :

- a. à maintenir de façon permanente un comité directeur sur l'accessibilité
- b. à sensibiliser toutes personnes, surtout les personnes ayant un handicap, à participer à l'élaboration et à l'examen de ses plans annuels d'accès et à poursuivre les consultations avec son comité de l'enfance en difficulté
- c. à faire en sorte que les politiques et procédures du Conseil respectent les principes de l'accessibilité
- d. selon les ressources financières du Conseil, à améliorer de façon continue l'accès aux installations, aux politiques, aux programmes, aux pratiques et aux services pour les élèves, le personnel, les parents ou tuteurs, les bénévoles, et les membres de la collectivité ayant un handicap
- e. à assurer des programmes et des services de qualité à tous les élèves, les employés, les parents et les membres de la communauté ayant des handicaps;
- f. lors de la planification annuelle de l'accessibilité, à évaluer ses politiques, ses méthodes, ses programmes, ses services et ses pratiques pour assurer l'amélioration continue de l'accessibilité;
- g. à rendre public son plan annuel de l'accessibilité pour les personnes ayant un handicap;
- h. à rapporter les progrès du plan annuellement.



Mandat et tâches du comité directeur sur l'accessibilité

Le comité directeur sur l'accessibilité du CSDC des Aurores boréales aide le Conseil à accroître les possibilités pour les personnes ayant un handicap en appuyant la mise en œuvre de la LPHO et de la LAPHO. Tel que précisé dans la LPHO, le comité directeur sur l'accessibilité s'engage à préparer, élaborer et réviser annuellement le Plan annuel sur l'accessibilité pour les personnes ayant un handicap du Conseil et d'en faire un rapport au Conseil.

Le comité directeur sur l'accessibilité entreprend :

- a. d'effectuer des recherches sur les obstacles pour les personnes ayant un handicap dans les installations, les politiques, les règlements, les méthodes, les programmes et les services concernant l'ensemble du Conseil
- b. de déterminer annuellement les obstacles à éliminer ou à prévenir l'année suivante
- c. de décrire la façon d'éliminer ou de prévoir ces obstacles
- d. de présenter annuellement le Plan sur l'accessibilité au Conseil pour approbation
- e. de rendre ces informations publiques en affichant le plan annuel sur le site Internet du Conseil



6. Membres du comité directeur sur l'accessibilité

Le comité directeur sur l'accessibilité se compose des personnes suivantes :

- Direction de l'éducation
- Direction exécutive du Service des finances
- Gestionnaire des installations
- Surintendance de l'éducation
- Direction adjointe du Service éducatif (dossier SAÉ)
- Direction exécutive du Service des ressources humaines et informatiques
- Direction du Service des communications



7. Stratégies de prévention et d'élimination des obstacles

Les stratégies suivantes visent à repérer, à éliminer, à informer et à prévenir les obstacles pour les personnes ayant un handicap.

7.1. Plan annuel pour l'éducation de l'enfance en difficulté

Conformément au Règlement 306, le Conseil prépare et approuve un plan sur les programmes et services qu'il offre aux élèves ayant des besoins particuliers et le soumet au ministère de l'Éducation de l'Ontario. En vue de répondre aux besoins de ces élèves, le Conseil doit conserver un plan pour l'éducation spécialisée, le réviser annuellement, le modifier périodiquement et le soumettre au Ministère avec les modifications apportées. Ce plan a pour objectif d'informer le Ministère, les parents, tuteurs et la communauté des programmes et services offerts par le Conseil. Le Conseil se conforme aux exigences établies pour les plans d'éducation spécialisée dans le Règlement 306 sur les programmes d'enseignement et les services pour les élèves ayant des besoins particuliers, pris en application de la Loi sur l'Éducation, ainsi que le document Normes concernant les plans d'éducation spécialisée des conseils scolaires publiés par le ministère de l'Éducation.

7.2. Stratégies de consultation

Le Conseil a créé un comité consultatif pour l'éducation spécialisée (CCES) qui fonctionne selon les termes, rôles et responsabilités qui sont stipulés dans le Règlement 464/97 du Ministère. Les membres du CCES représentent tous les élèves ayant des besoins particuliers et veillent à leurs besoins. Ce comité détient un rôle consultatif envers le Conseil en ce qui concerne les programmes et services qui répondent aux besoins particuliers des élèves.



7.3. Stratégies visant les immobilisations, rénovations des bâtiments existants, nouvelles constructions et équipements spécialisés.

Le Conseil doit respecter le Code du bâtiment qui traite de l'accès aux personnes ayant un handicap et les besoins en équipement spécialisé pour les élèves suite à une évaluation par un professionnel. Dans certaines écoles du Conseil, on retrouve des initiatives propres aux installations et de l'équipement spécialisé qui rendent ses bâtiments accessibles aux personnes souffrant d'une incapacité sensorielle ou physique. En voici quelques exemples :

- Porte d'entrée automatique
- Salle sensorielle
- Classes avec programmes spécialisés
- Système à modulation de fréquence (MF); système d'amplification du champ acoustique
- Système champ libre
- Dispositifs d'agrandissement des caractères pour personnes à vision réduite
- Matériels et logiciels, technologie d'aide
- Ascenseur pour fauteuil roulant
- Toilettes accessibles
- Pupitres ou tables de travail adaptés aux besoins particuliers
- Pupitres ou tables d'ordinateurs réglables
- Aides à la communication
- Systèmes de soutien en position assise, debout et couchée
- Accès à la librairie de livres numériques pour les déficiences perceptuelles
- Toilettes universelles



7.4. Partenariats clés

Le Conseil reconnaît l'importance de développer des partenariats dans le but de prévenir et réduire les obstacles pour les personnes ayant un handicap. Ces partenariats sont nombreux, d'ailleurs pour répondre aux besoins particuliers de nos élèves. En voici quelques exemples :

- Consortium du Centre Jules-Léger (école provinciale et école d'application)
- Children's Center Thunder Bay
- Le Centre George Jeffrey
- Les Ressources pour l'enfance et la communauté
- Firefly
- North of Superior Programs
- Centre d'accès aux soins communautaires (CASC)
- Child and community Resources (CCR)
- Dilico
- Consortium pour les élèves du Nord de l'Ontario

Le Conseil bénéficie également des services de psychologues et de diagnosticiens et d'autres professionnels qui aident à accroître l'autonomie des élèves éprouvant des besoins particuliers.



8. Méthodes de repérage d'obstacles

Le processus de repérage d'obstacles inclut entre autres :

- a. Des entrevues individuelles avec les employés ayant un handicap s'il y a lieu, les élèves ayant un handicap et leurs parents.
- b. Des remue-méninges avec le conseil de gestion, le comité consultatif en éducation spécialisée et les directions d'école.
- c. Des formulaires de rétroaction disponibles sur le site Internet du Conseil
- d. Des sondages tels qu'exigés par le ministère de l'Éducation ou tout autre type de sondages auprès des communautés scolaires qui permettraient de repérer les obstacles aux personnes ayant un handicap.
- e. Des inspections des installations scolaires

9. Calendrier d'exécution du comité directeur sur l'accessibilité

- **Septembre**
Préparation du bilan de l'année précédente et du plan provisoire pour l'année en cours
- **Avril**
Préparation du plan annuel d'accessibilité révisé
- **Printemps**
Présentation du plan annuel d'accessibilité révisé au Conseil pour approbation



10. Processus de mise en œuvre et de suivi

Le comité directeur sur l'accessibilité pour le Conseil se donne le mandat d'effectuer la mise en œuvre et les suivis du plan d'accessibilité.

Le comité, qui se compose des divers services en fonction de leurs compétences professionnelles et de leurs responsabilités, fournira une vue d'ensemble pour capter toutes les facettes d'un plan d'accessibilité complet qui répond aux exigences de la loi. Un bilan annuel des progrès sera rédigé afin de faire état des progrès réalisés au cours de l'année.

11. Communication du plan

Le plan d'accessibilité du CSDC des Aurores boréales est disponible sur le [site Web du Conseil](#). Il est possible d'obtenir une version papier en s'adressant à l'adresse courriel, accessibilite@csdcab.on.ca ou l'adresse postale suivante :

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

**180, avenue Park, suite 210
Thunder Bay, ON P7B 6J4**

Téléphone : (807) 344-2266

Téléphone sans frais : (800) 367-0874

12. Références

Ressources visant la planification de l'accessibilité à l'intention des conseils scolaires

- Accessibilité pour les personnes ayant un handicap de l'Ontario – ministère des Services sociaux et communautaires
<http://www.mcsc.gov.on.ca/fr/mcsc/programs/accessibility/index.aspx>
- L'assistant de conformité à la LAPHO
https://www.appacats.mcsc.gov.on.ca/eadvisor/start.action?request_locale=fr_CA
- La Loi de 2001 sur les personnes ayant un handicap de l'Ontario
www.e-laws.gov.on.ca/html/Statutes/French/elaws_statutes_01o32_f.htm
- La Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes ayant un handicap de l'Ontario
www.e-laws.gov.on.ca/html/Statutes/French/elaws_statutes_05a11_f.htm
- Règlement de l'Ontario 429/07, Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle
<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r07429>
- Règlement de l'Ontario 191/11, Normes d'accessibilité intégrées
<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/r11191>
- Enablelink (Canadian Abilities Foundation) Répertoire de liens canadiens en matière d'incapacité
<http://www.cba.org/cba/PracticeLink/WWP/accessibility.aspx>
- Adaptive Technology Resource Centre
<http://www.research.utoronto.ca/tag/adaptive-technology-resource-centre/>
- Ontario Interpreter Services (OIS)
<http://www.chs.ca/french/ontario-interpreting-service/ontario-interpreting-services-3.html>
- Trousse informative jeux accessibles: comment construire des aires de jeux accessibles
<http://www.ontarioparksassociation.memberlodge.com/Default.aspx?pageId=485482>
- Corporation des services en éducation de l'Ontario
www.oesc-cseo.org
- Projet FormAccès
<http://theteachableproject.org/fr>
- Comment puis-je vous aider?
http://oesc.apandrose.com/fr_CA/welcome

Organismes ontariens clés dans le secteur de l'incapacité

- L'Institut national canadien pour les aveugles (INCA)
www.cnib.ca
- La société canadienne de l'ouïe
www.chs.ca



- Association canadienne pour la santé mentale – Ontario
www.ontario.cmha.ca
- Intégration communautaire de l'Ontario
www.communitylivingontario.ca
- Société canadienne de la sclérose en plaques - Division de l'Ontario
www.mssociety.ca
- Troubles d'apprentissage – Association canadienne
<http://www.ldac-acta.ca/>
- Little People of Ontario
www.lpo.on.ca
- Ontario Brain Injury Association
www.obia.on.ca
- Lésions modulaires – Ontario
<http://www.sciontario.org>
- Le Phénix
www.lephenix.on.ca
- La Marche des dix sous de l'Ontario
www.marchofdimes.ca
- Société du timbre de Pâques de l'Ontario
<http://timbresdepaques.easterseals.ca/>
- About Face International
www.aboutfaceinternational.org
- World Wide Web Consortium
www.w3.org
- Statistiques Canada, L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006 :
<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-628-x/89-628-x2008006-fra.htm?catno=89-628-XIF2008006>
- Statistiques Canada, L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006 :
Faits sur les limitations visuelles
<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-628-x/89-628-x2009013-fra.htm>
- Statistiques Canada, L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006 :
Faits sur les limitations d'apprentissage
<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-628-x/89-628-x2009014-fra.htm>
- Statistiques Canada, L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006 :
Faits sur les limitations auditives
<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-628-x/2008005/t/5201122-fra.htm?catno=89-628-XIF2008005>



- Statistiques Canada, L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006 : profil d'éducation des enfants avec incapacités au Canada – Tableaux et Graphiques
- Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration
<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-628-x/2008005/t/5201122-fra.htm?catno=89-628-XIF2008005>

Annexe A

Plan annuel d'accessibilité du CSDC
des Aurores boréales 2024-2025

Tableau de mise en œuvre du plan d'accessibilité

Obligation	Suivi requis	Responsable	Échéancier MÉO	Progrès
<p>EXIGENCES GÉNÉRALES</p> <p>Établissement de politiques en matière d'accessibilité</p> <p>Le conseil élabore, met en œuvre et tient à jour des politiques régissant la façon dont il atteint ou atteindra l'objectif d'accessibilité en satisfaisant aux exigences énoncées dans le Règlement qui s'appliquent à son égard.</p> <p>Il inclut dans ses politiques une déclaration relativement à son engagement envers la satisfaction, en temps opportun, des besoins en matière d'accessibilité des personnes ayant un handicap.</p> <p>Il met au point, par écrit, un ou plusieurs documents décrivant ses politiques, les met à la disposition du public et les fournit sur demande dans un format accessible.</p>	<p>Mise à jour des politiques et lignes directrices en matière d'accessibilité sur un cycle de 5 ans afin de satisfaire à la loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes ayant un handicap de l'Ontario. Cette dernière détermine 5 secteurs dans lesquels des normes seront établies.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services à la clientèle • Bâtiments • Emploi • L'information et les communications • Transport 	<p>Comité directeur sur l'accessibilité</p>	<p>2013</p>	<p>Complété et révision de façon continue</p>



Obligation	Suivi requis	Responsable	Échéancier MÉO	Progrès
<p>Plan d'accessibilité</p> <p>Le conseil établit, met en œuvre, tient à jour et documente un plan d'accessibilité pluriannuel qui décrit sommairement sa stratégie pour prévenir et supprimer les obstacles. Il affiche son plan d'accessibilité sur son site Web et le fournit sur demande dans un format accessible</p>	<p>Le Conseil actualise son plan d'accessibilité au moins une fois tous les cinq ans, en consultation avec les personnes ayant un handicap et son comité directeur sur l'accessibilité.</p>	<p>Comité directeur sur l'accessibilité</p>	<p>2013</p>	<p>Complété</p>
<p>Obtention ou acquisition de biens, de services ou d'installations</p> <p>Le conseil prend en compte les critères et les options d'accessibilité lors de l'obtention ou de l'acquisition de biens, de services ou d'installations, sauf si cela n'est pas matériellement possible.</p> <p>S'il détermine que cela n'est pas matériellement possible, le conseil fournit une explication sur demande.</p>		<p>Service des finances</p>	<p>2013</p>	<p>De façon continue</p>



Obligation	Suivi requis	Responsable	Échéancier MÉO	Progrès
<p>NORMES D'ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS</p> <p>Processus de rétroaction</p> <p>Tout conseil qui dispose d'un processus de rétroaction lui permettant de recevoir des observations et d'y répondre veille à ce que ce processus soit accessible aux personnes ayant un handicap.</p>	<p>Rendre le formulaire de rétroaction disponible sur le site Web du Conseil.</p> <p>Informé le public de la disponibilité de formats accessibles et d'aides à la communication</p>	Service des communications	2014	Complété
<p>Formats accessibles et aides à la communication</p> <p>Le Conseil fournit ou fait fournir à la personne ayant un handicap qui le demande, des formats accessibles et des aides à la communication en temps opportun et à un coût qui n'est pas supérieur au coût ordinairement demandé aux autres personnes.</p>	<p>Lorsqu'informé qu'il existe un besoin à cet égard, fournir les ressources ou le matériel didactique ou de formation dans un format accessible qui tient compte des besoins en matière d'accessibilité du destinataire qui découlent de son handicap, en obtenant (par achat ou autrement) les ressources ou le matériel dans un format électronique accessible ou prêt à être converti.</p> <p>Informé le public de la disponibilité de formats accessibles et d'aides à la communication.</p>	<p>Services éducatifs</p> <p>Service des communications</p>	<p>2015</p> <p>2015</p>	<p>Au besoin</p> <p>Complété</p>



Obligation	Suivi requis	Responsable	Échéancier MÉO	Progrès
<p>Sites et contenus web accessibles</p> <p>Le Conseil veille à ce que ses sites Web, ainsi que leur contenu, soient conformes aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 (Niveau A).</p> <p>Cette exigence s'applique, dans la mesure du possible, aux sites Web et à leur contenu, y compris les applications Web, dont le Conseil est responsable directement ou par le biais d'une relation contractuelle qui autorise la modification du produit, ainsi qu'au contenu Web publié après le 1er janvier 2012.</p>		<p>Service des communications et Service informatique</p>	<p>2021</p>	<p>Complété</p>
<p>Le Conseil veille à ce que ses sites Web, ainsi que leur contenu, soient conformes aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 (Niveau AA).-</p>	<p>De façon continue</p>	<p>Service des communications</p>		<p>En cours</p>



Obligation	Suivi requis	Responsable	Échéancier MÉO	Progrès
<p>Formation pour les éducateurs</p> <p>Le conseil fournit aux éducateurs une formation visant à les sensibiliser aux enjeux de l'accessibilité en ce qui a trait à la prestation et à l'enseignement de programmes ou de cours accessibles. Le conseil garde un dossier de la formation fournie, incluant notamment les dates des séances de formation et le nombre de participants.</p>	<p>Les éducateurs participent à des ateliers de sensibilisation sur les différences des élèves (surdité, vision, TDAH) ainsi qu'aux formations offertes par l'équipe du Centre Jules-Léger.</p> <p>Signaler et faire reconnaître les besoins des personnes ayant un handicap en organisant des activités au sein des écoles et des communautés la Semaine de sensibilisation au Syndrome de Down, la Semaine de prévention de l'intimidation, la Journée internationale pour les personnes ayant un handicap, la Journée nationale de l'autisme. Afficher ces événements sur le site Internet et organiser des activités de sensibilisation.</p>	<p>Services éducatifs</p>		<p>De façon continue</p>



Obligation	Suivi requis	Responsable	Échéancier MÉO	Progrès
<p>Formation pour tous les employés</p> <p>Le conseil veille à ce qu'une formation sur les exigences des normes d'accessibilité énoncées dans le Règlement et sur les dispositions du Code des droits de la personne qui s'appliquent aux personnes ayant un handicap :</p> <ul style="list-style-type: none">• soit fournie à tous les employés• soit en phase avec les fonctions des personnes qui la reçoivent• soit offerte dès que cela est matériellement possible <p>Le Conseil garde un dossier de la formation fournie, incluant notamment les dates des séances de formation et le nombre de participants.</p>	<p>Tous les membres du personnel complètent la formation à leur embauche. La formation est disponible en ligne et un rapport est disponible au Service des ressources humaines pour attester que la formation est complétée.</p>	<p>Service des ressources humaines</p>		<p>Complété et offerte de façon continue.</p>



Obligation	Suivi requis	Responsable	Échéancier MÉO	Progrès
<p>NORMES D'ACCESSIBILITÉ À L'EMPLOI</p> <p>Recrutement</p> <p>Le conseil avise ses employés et le public de la disponibilité de mesures d'adaptation pour les candidats ayant un handicap durant son processus de recrutement.</p> <p>Il avise chaque candidat que des mesures d'adaptation sont disponibles relativement au matériel ou aux processus qui seront utilisés pour le recrutement.</p> <p>Il consulte tout candidat qui demande une mesure d'adaptation et lui fournit cette mesure d'une manière qui tient compte des besoins en matière d'accessibilité découlant de son handicap.</p> <p>Il avise le candidat retenu de ses politiques en matière de mesures d'adaptation pour les employés ayant un handicap.</p>	<p>Processus de sensibilisation en place pour le personnel du SRH.</p> <p>Énoncé sous la rubrique Ressources humaines sur le site Internet avisant que les mesures d'adaptation sont disponibles.</p>	<p>Service des ressources humaines</p>	<p>2014</p>	<p>De façon continue</p>



Obligation	Suivi requis	Responsable	Échéancier MÉO	Progrès
<p>Renseignements sur les mesures de soutien</p> <p>Le conseil informe ses employés de ses politiques en matière de soutien aux employés ayant un handicap, notamment celles relatives à l'adaptation du lieu de travail.</p> <p>Il fournit ces renseignements aux nouveaux employés dès que cela est matériellement possible après leur entrée en fonction, et il fournit des renseignements à jour à ses employés lorsqu'il modifie ses politiques existantes.</p>	De façon continue	Service des ressources humaines	2014	De façon continue
<p>Formats accessibles et aides à la communication</p> <p>Le conseil consulte chaque employé ayant un handicap pour lui fournir ou lui faire fournir des formats accessibles et des aides à la communication à l'égard de l'information nécessaire pour faire son travail et de l'information généralement mise à la disposition des employés au lieu de travail.</p> <p>Il consulte également l'employé quant à la pertinence d'un format accessible ou d'une aide à la communication.</p>	De façon continue	Service des ressources humaines	2014	De façon continue



Obligation	Suivi requis	Responsable	Échéancier MÉO	Progrès
<p>Plans d'adaptation individualisés et documentés</p> <p>Le conseil établit un processus écrit régissant l'élaboration d'un plan d'adaptation individualisé et documenté pour chaque employé ayant un handicap.</p> <p>Ce processus couvre :</p> <ul style="list-style-type: none">• le mode de participation de l'employé• les moyens utilisés pour l'évaluation individuelle• la manière dont le conseil peut demander une évaluation médicale externe• la manière dont l'employé peut se faire représenter par son syndicat ou par un autre représentant• les mesures prises pour protéger le caractère confidentiel des renseignements personnels concernant l'employé• la fréquence et le mode de réalisation des réexamens et des actualisations du plan• si l'employé se voit refuser un plan d'adaptation individualisé, la manière dont les motifs du refus lui seront communiqués	De façon continue	Service des ressources humaines	Janvier 2014	De façon continue



Obligation	Suivi requis	Responsable	Échéancier MÉO	Progrès
<ul style="list-style-type: none">Les moyens de fournir le plan dans un format accessible. <p>Le plan comprend l'information demandée concernant les formats accessibles et les aides à la communication, ainsi que les renseignements individualisés nécessaires relativement aux interventions d'urgence sur le lieu de travail. Il indique également toute autre mesure d'adaptation devant être fournie.</p>				
<p>Gestion du rendement</p> <p>Le conseil tient compte des besoins en matière d'accessibilité de ses employés ayant un handicap ainsi que de tout plan d'adaptation individualisé lorsqu'il mène des activités liées à l'évaluation et à l'amélioration du rendement d'un employé, de sa productivité et de son efficacité en vue de contribuer à son succès.</p>	De façon continue	Service des ressources humaines	2014	De façon continue



Obligation	Suivi requis	Responsable	Échéancier MÉO	Progrès
<p>Perfectionnement et avancement professionnels</p> <p>Le conseil tient compte des besoins en matière d'accessibilité de ses employés ayant un handicap ainsi que de tout plan d'adaptation individualisé lorsqu'il fournit à ses employés des possibilités de perfectionnement et d'avancement professionnels (accroître les responsabilités de leur poste actuel ou leur accorder une promotion, habituellement fondée sur le mérite ou l'ancienneté).</p>	De façon continue	Service des ressources humaines	2014	De façon continue
<p>Réaffectation</p> <p>Lorsqu'il réaffecte des employés ayant un handicap, le Conseil tient compte de leurs besoins en matière d'accessibilité ainsi que de tout plan d'adaptation individualisé.</p>	De façon continue	Service des ressources humaines	2014	De façon continue



Obligation	Suivi requis	Responsable	Échéancier MÉO	Progrès
<p>TRANSPORT SCOLAIRE</p> <p>En consultation avec les parents ou les tuteurs des élèves ayant un handicap, le conseil :</p> <ul style="list-style-type: none">identifie les élèves ayant un handicap avant le début de chaque année scolaireélabore, pour chaque élève ayant un handicap, un plan de transport individualisé qui précise de façon détaillée les besoins de l'élève en matière d'aide et qui inclut des plans relativement à la montée, à la sécurité et à la descente de l'élèvedétermine et communique aux parties intéressées les rôles et les responsabilités du fournisseur de services de transport, des parents ou tuteurs de l'élève ayant un handicap, du conducteur du véhicule et du personnel scolaire approprié.	De façon continue	Services éducatifs et Service des finances	2011	Au besoin



Obligation	Suivi requis	Responsable	Échéancier MÉO	Progrès
<p>NORMES POUR LA CONCEPTION D'ESPACES</p> <p>Accessibilité des installations scolaires</p> <p>Le Conseil rend toutes ses installations accessibles aux personnes ayant un handicap en éliminant les obstacles pouvant empêcher une pleine participation à toutes les facettes de la société. (voir Annexe B)</p> <p>Les locaux administratifs et les écoles sont conformes au Code du bâtiment de l'Ontario.</p>	<p>Installer une affiche près du détecteur de proximité de la porte qui indique que l'accès est permis lorsque la lumière verte est allumée. Les personnes sourdes ou malentendantes pourraient ne pas entendre l'avertisseur de déclenchement de la porte d'entrée ou la voix de la secrétaire à l'interphone.</p> <p>Installer des bandes antidérapantes sur toute la longueur des marches des escaliers des écoles pour faciliter les déplacements sécuritaires.</p>	<p>Service des finances</p> <p>Service des finances</p>	<p>2015</p> <p>S. O.</p>	<p>À faire selon les besoins des employés et parents</p> <p>Complété, mais à revoir chaque année</p>

Annexe B

Inventaire des Installations scolaires

Sommaire de l'accessibilité de nos installations

Écoles	Rampe extérieure	Rampe intérieure	Toilettes	Évier	Stroboscope	Fontaine	Ouvre-porte	Ascenseur	Portes de 36"
École catholique de l'Enfant-Jésus	Répond aux normes	Sans objet	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Sans objet	Répond aux normes
École catholique Franco-Supérieur	Répond aux normes	Sans objet	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes
École catholique Franco-Terrace	Sans objet	Sans objet	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes
École catholique Val-des-Bois	Sans objet	Sans objet	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes
École catholique des Étoiles-du-Nord	Sans objet	Sans objet	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes
École Immaculée-Conception	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Sans objet	Répond aux normes				
École Notre-Dame-de-Fatima	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes				
École secondaire catholique de La Vérendrye	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes				
École St-Joseph	Répond aux normes	Sans objet	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes
Notre-Dame-des-Écoles	Sans objet	Sans objet	Répond aux normes	Répond aux normes	Ne répond aux normes	Répond aux normes	Répond aux normes	Sans objet	Répond aux normes

Légende:

Sans objet
Répond aux normes
Ne répond aux normes

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École catholique des Étoiles-du-Nord**

Lieu d'inspection	Année en cours 024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Accès à l'édifice et entrée			
Stationnement clairement indiqué pour personnes handicapées?	X		
Affichages individuels ?	X		
Rampe d'accès à la porte d'entrée avec ratio d'inclinaison de 1:12 ?	X		
Existe-t-il des rampes ? Aux autres portes ?			s. o.
Transition facile pour utiliser la rampe - début inférieur à 13 mm ?			s. o.
Garde-fou sur la rampe ?			s. o.
Surface antidérapante sur la rampe ?			s. o.
Portes d'entrées			
Porte d'entrée - espace entre la dernière marche et la porte d'entrée inférieure à 13 mm ?			s. o.
Mécanisme de porte automatique ?	X		
Bouton accessible et pause de la porte ouverte acceptable (entre 10 et 15 secondes) ?	X		
Pictogramme pour le bouton clairement affiché ?	X		
Portes à l'extérieur et portes d'urgence			
Fonctionne bien ?	X		
Tension pour les ressorts ?	X		
Escaliers			
Surface anti-dérapante ?			s. o.
Garde-fous sur les deux côtés des escaliers ainsi que sur la volée d'escaliers ?			s. o.
Éclairage adéquat ?	X		
Couloirs			
Largeur des couloirs qui se situent entre 2,44 à 3,66 m ?	X		
Une hauteur libre d'au moins 680 mm du sol dans le couloir ?	X		
Des miroirs ronds sont en place pour les coins ?	X		
Portes ont une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Dégagement latéral pour fauteuil roulant à 1,5 m ?	X		
Gymnase et vestiaires			
Accès aux robinets ?	X		
Accès aux casiers ? Crochets ?	X		
Accès aux douches ?			s. o.

Estrade				

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École catholique des Étoiles-du-Nord**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Garde-fous sur les deux côtés des escaliers ?			s. o.
Rampes (avec le bon ratio) ou ascenseur, monte-chaise ?			s. o.
Éclairage adéquat ?			s. o.
Bibliothèque			
Garde-fous ?		X	À planifier selon les besoins
Rampes d'accès, ratio d'inclination max de 1:12 ?		X	À planifier selon les besoins
Éclairage adéquat ?	X		
Surface avertissante tactile sur la première marche ?			s. o.
Espace adéquat entre les étagères ?	X		
Barrière de sécurité ?			s. o.
Comptoir d'échange accessible max 78 cm de hauteur ?	X		
Photocopieur accessible ?			s. o.
Ordinateurs accessibles ?			s. o.
Tables de travail accessibles ?	X		
Ascenseur/monte-chaise			
Situé près d'une porte de sortie ?	X		
Situé près de la salle de bain ?	X		
Boutons de commande à la bonne hauteur pour un fauteuil roulant ?	X		
Action retardée pour la fermeture de la porte ?			s. o.
Système d'alarme en cas d'urgence ?	X		
Salles de toilettes accessibles			
Nombre de toilettes accessibles pour fauteuil roulant ?	3		
Toilettes offrant le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?	X		
Robinets accessibles ou à infrarouge ?	X		
Distributeur ou sècheurs à main accessibles ?	X		
Distributeur à savon accessible ?	X		
Évier accessible ?	X		
Miroir à la bonne hauteur pour un fauteuil roulant ?	X		
Barres de sécurité dans salles de toilettes			
Sur les murs entre les toilettes ?	X		

Position de la porte qui permet l'accès aux fauteuils roulants ?		X	
--	--	---	--

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École catholique des Étoiles-du-Nord**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Bouton pour alarme en cas d'urgence ?	X		
Température d'eau chaude inférieure à 50°C ?	X		
Salles de classe			
Poignées de porte "bec-de-cane" ?	X		
Champs sonores	X		
Poignées de porte type bouton ?	X		
Accessible pour fauteuils roulants ?			
Labo d'ordis ?			s. o.
Labo de sciences ?			s. o.
Ateliers ?			s. o.
Cuisines ?			s. o.
Espace qui permet le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?	X		
Pièces d'équipement accessible ?			
Aiguiseur ?	X		
Éviers ?	X		
Pupitres ?	X		
Étagères ?	X		
Ordinateurs ?	X		
Endroits pour effets personnels ?	X		
Tableaux ? TBI oui	X		
Interrupteurs placés à une distance inférieure à 1,22 m ?	X		
Déclencheur d'alarme incendie accessible ?	X		
Salle pour élèves avec besoins particuliers			
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?			s. o.
Table pour changer les couches avec ceinture de sécurité ?			s. o.
Rideau pour assurer une confidentialité ?			s. o.
Espace qui permet le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?			s. o.
Évier accessible ?			s. o.
Température d'eau chaude inférieure à 50°C ?			s. o.
Bureau/salle de travail			

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École catholique des Étoiles-du-Nord**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Classeurs accessibles ?	X		
Postes de travail accessibles, imprimantes, télécopieurs, bureau d'accueil à la hauteur de l'oeil ?	X		
Système d'intercom accessible ?	X		
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Corridors largeur minimale de 86 cm ?	X		
Toilettes accessibles ?	X		
Salon du personnel			
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Tables, bureaux, téléphone, babillards ?	X		
Évier ?			s.o.
Poêle ? Frigo ?			s.o.
Pigeonniers ?		X	À planifier selon les besoins
Photocopieur ?			s.o.

Prochaine étape :

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École catholique de l'Enfant-Jésus**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Accès à l'édifice et entrée			
Stationnement clairement indiqué pour personnes handicapées?	X		
Affichages individuels ?	X		
Rampe d'accès à la porte d'entrée avec ratio d'inclinaison de 1:12 ?	X		s. o.
Existe-t-il des rampes ? Aux autres portes ?			s. o.
Transition facile pour utiliser la rampe - début inférieur à 13 mm ?			s. o.
Garde-fou sur la rampe ?			s. o.
Surface antidérapante sur la rampe ?			s. o.
Portes d'entrées			
Porte d'entrée - espace entre la dernière marche et la porte d'entrée inférieure à 13 mm ?	X		
Mécanisme de porte automatique ?	X		
Bouton accessible et pause de la porte ouverte acceptable (entre 10 et 15 secondes) ?	X		
Pictogramme pour le bouton clairement affiché ?	X		
Portes à l'extérieur et portes d'urgence			
Fonctionne bien ?	X		
Tension pour les ressorts ?	X		
Escaliers			
Surface anti-dérapante ?	X		
Garde-fous sur les deux côtés des escaliers ainsi que sur la volée d'escaliers ?	X		
Éclairage adéquat ?	X		
Couloirs			
Largeur des couloirs se situent entre 2,44 à 3,66 m ?	X		
Une hauteur libre d'au moins 680 mm du sol dans le couloir ?	X		
Des miroirs ronds sont en place pour les coins ?	X		
Portes ont une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Dégagement latéral pour fauteuil roulant à 1,5 m ?	X		
Gymnase et vestiaires			
Accès aux robinets ?	X		s. o.
Accès aux casiers ? Crochets ?	X		s. o.
Accès aux douches ?			s. o.
Estrade			

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École catholique de l'Enfant-Jésus**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Garde-fous sur les deux côtés des escaliers ?			s. o.
Rampes (avec le bon ratio) ou ascenseur, monte-chaise ?			s. o.
Éclairage adéquat ?			s. o.
Bibliothèque			
Garde-fous ?		X	À planifier selon les besoins
Rampes d'accès, ratio d'inclination max de 1:12 ?		X	À planifier selon les besoins
Éclairage adéquat ?	X		
Surface avertissante tactile sur la première marche ?			s. o.
Espace adéquat entre les étagères ?	X		
Barrière de sécurité ?			s. o.
Comptoir d'échange accessible max 78 cm de hauteur ?	X		
Photocopieur accessible ?			s. o.
Ordinateurs accessibles ?	X		
Tables de travail accessibles ?	X		
Ascenseur/monte-chaise			
Situé près d'une porte de sortie ?			s. o.
Situé près de la salle de bain ?			s. o.
Boutons de commande à la bonne hauteur pour un fauteuil roulant ?			s. o.
Action retardée pour la fermeture de la porte ?			s. o.
Système d'alarme en cas d'urgence ?			s. o.
Salles de toilettes accessibles			
Nombre de toilettes accessibles pour fauteuil roulant ?	3		
Toilettes offrant le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?	X		
Robinets accessibles ou à infrarouge ?	X		
Distributeur ou sècheurs à main accessibles ?	X		
Distributeur à savon accessible ?	X		
Évier accessible ?	X		
Miroir à la bonne hauteur pour un fauteuil roulant ?	X		
Barres de sécurité dans salles de toilettes			
Sur les murs entre les toilettes ?	X		
Position de la porte permet l'accès aux fauteuils roulants ?	X		

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles

Nom de l'école : **École catholique de l'Enfant-Jésus**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Bouton pour alarme en cas d'urgence ?	X		
Température d'eau chaude inférieure à 50°C ?	X		
Salles de classe			
Poignées de porte "bec-de-cane" ?	X		
Champs sonores	X		
Poignées de porte type bouton ?			s. o.
Accessible pour fauteuils roulants ?			
Labo d'ordis ?			s. o.
Labo de sciences ?			s. o.
Ateliers ?			s. o.
Cuisines ?		X	À planifier selon les besoins
Espace permet le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?	X		
Pièces d'équipement accessible ?			
Aiguiseur ?	X		
Éviers ?	X		
Pupitres ?	X		
Étagères ?	X		
Ordinateurs ?	X		
Endroits pour effets personnels ?	X		
Tableaux ? TBI oui	X		
Interrupteurs placés à une distance inférieure à 1,22 m ?	X		
Déclencheur d'alarme incendie accessible ?	X		
Salle pour élèves avec besoins particuliers			
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?			s. o.
Table pour changer les couches avec ceinture de sécurité ?			s. o.
Rideau pour assurer une confidentialité ?			s. o.
Espace permet le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?			s. o.
Évier accessible ?			s. o.
Température d'eau chaude inférieure à 50°C ?			s. o.
Bureau/salle de travail			

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École catholique de l'Enfant-Jésus**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Classeurs accessibles ?	X		
Postes de travail accessibles, imprimantes, télécopieurs, bureau d'accueil à la hauteur de l'oeil ?	X		
Système d'intercom accessible ?	X		
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Corridors largeur minimale de 86 cm ?	X		
Toilettes accessibles ?	X		
Salon du personnel			
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Tables, bureaux, téléphone, babillards ?	X		
Évier ?		X	À planifier selon les besoins
Poêle ? Frigo ?	X		
Pigeonniers ?	X		
Photocopieur ?			s. o.
Prochaine étape :			

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École catholique Franco-Supérieur**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Accès à l'édifice et entrée			
Stationnement clairement indiqué pour personnes handicapées?	X		
Affichages individuels ?	X		
Rampe d'accès à la porte d'entrée avec ratio d'inclinaison de 1:12 ?	X		
Existe-t-il des rampes ? Aux autres portes ?	X		
Transition facile pour utiliser la rampe - début inférieur à 13 mm ?	X		
Garde-fou sur la rampe ?	X		
Surface antidérapante sur la rampe ?	X		
Portes d'entrées			
Porte d'entrée - espace entre la dernière marche et la porte d'entrée inférieure à 13 mm ?	X		
Mécanisme de porte automatique ?	X		
Bouton accessible et pause de la porte ouverte acceptable (entre 10 et 15 secondes) ?	X		
Pictogramme pour le bouton clairement affiché ?	X		
Portes à l'extérieur et portes d'urgence			
Fonctionne bien ?	X		
Tension pour les ressorts ?	X		
Escaliers			
Surface anti-dérapante ?	X		
Garde-fous sur les deux côtés des escaliers ainsi que sur la volée d'escaliers ?	X		
Éclairage adéquat ?	X		
Couloirs			
Largeur des couloirs se situent entre 2,44 à 3,66 m ?	X		
Une hauteur libre d'au moins 680 mm du sol dans le couloir ?	X		
Des miroirs ronds sont en place pour les coins ?	X		
Portes ont une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Dégagement latéral pour fauteuil roulant à 1,5 m ?	X		
Gymnase et vestiaires			
Accès aux robinets ?			s. o.
Accès aux casiers ? Crochets ?			s. o.
Accès aux douches ?			s. o.

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École catholique Franco-Supérieur**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Estrade			
Garde-fous sur les deux côtés des escaliers ?			s. o.
Rampes (avec le bon ratio) ou ascenseur, monte-chaise ?			s. o.
Éclairage adéquat ?			s. o.
Bibliothèque			
Garde-fous ?		X	À planifier selon les besoins
Rampes d'accès, ratio d'inclination max de 1:12 ?		X	À planifier selon les besoins
Éclairage adéquat ?	X		
Surface avertissante tactile sur la première marche ?			s. o.
Espace adéquat entre les étagères ?	X		
Barrière de sécurité ?			s. o.
Comptoir d'échange accessible max 78 cm de hauteur ?	X		
Photocopieur accessible ?			s. o.
Ordinateurs accessibles ?			s. o.
Tables de travail accessibles ?	X		
Ascenseur/monte-chaise			
Situé près d'une porte de sortie ?	X		
Situé près de la salle de bain ?	X		
Boutons de commande à la bonne hauteur pour un fauteuil roulant ?	X		
Action retardée pour la fermeture de la porte ?	X		
Système d'alarme en cas d'urgence ?	X		
Salles de toilettes accessibles			
Nombre de toilettes accessibles pour fauteuil roulant ?	7		
Toilettes offrant le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?	X		
Robinets accessibles ou à infrarouge ?	X		
Distributeur ou sècheurs à main accessibles ?	X		
Distributeur à savon accessible ?	X		
Évier accessible ?	X		
Miroir à la bonne hauteur pour un fauteuil roulant ?	X		
Barres de sécurité dans salles de toilettes			
Sur les murs entre les toilettes ?	X		

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École catholique Franco-Supérieur**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Position de la porte permet l'accès aux fauteuils roulants ?	X		
Bouton pour alarme en cas d'urgence ?	X		
Température d'eau chaude inférieure à 50°C ?	X		
Salles de classe			
Poignées de porte "bec-de-cane" ?	X		
Champs sonores			
Poignées de porte type bouton ?	X		
Accessible pour fauteuils roulants ?			
Labo d'ordis ?			s. o.
Labo de sciences ?			s. o.
Ateliers ?			s. o.
Cuisines ?	X		
Espace permet le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?	X		
Pièces d'équipement accessible ?			
Aiguiseur ?	X		
Éviers ?	X		
Pupitres ?	X		
Étagères ?	X		
Ordinateurs ?	X		
Endroits pour effets personnels ?	X		
Tableaux ? TBI oui	X		
Interrupteurs placés à une distance inférieure à 1,22 m ?	X		
Déclencheur d'alarme incendie accessible ?	X		
Salle pour élèves avec besoins particuliers			
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Table pour changer les couches avec ceinture de sécurité ?	X		
Rideau pour assurer une confidentialité ?	X		
Espace permet le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?	X		
Évier accessible ?	X		
Température d'eau chaude inférieure à 50°C ?	X		

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École catholique Franco-Supérieur**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Bureau/salle de travail			
Classeurs accessibles ?	X		
Postes de travail accessibles, imprimantes, télécopieurs, bureau d'accueil à la hauteur de l'oeil ?	X		
Système d'intercom accessible ?	X		
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Corridors largeur minimale de 86 cm ?	X		
Toilettes accessibles ?			s.o.
Salon du personnel			
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Tables, bureaux, téléphone, babillards ?	X		
Évier ?		X	À planifier selon les besoins
Poêle ? Frigo ?	X		
Pigeonniers ?	X		
Photocopieur ?			s.o.
Prochaine étape :			

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École catholique Franco-Terrace**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Accès à l'édifice et entrée			
Stationnement clairement indiqué pour personnes handicapées?	X		
Affichages individuels ?	X		
Rampe d'accès à la porte d'entrée avec ratio d'inclinaison de 1:12 ?	X		
Existe-t-il des rampes ? Aux autres portes ?	X		
Transition facile pour utiliser la rampe - début inférieur à 13 mm ?	X		
Garde-fou sur la rampe ?			s. o.
Surface antidérapante sur la rampe ?			s. o.
Portes d'entrées			
Porte d'entrée - espace entre la dernière marche et la porte d'entrée inférieure à 13 mm ?	X		
Mécanisme de porte automatique ?	X		
Bouton accessible et pause de la porte ouverte acceptable (entre 10 et 15 secondes) ?	X		
Pictogramme pour le bouton clairement affiché ?	X		
Portes à l'extérieur et portes d'urgence			
Fonctionne bien ?	X		
Tension pour les ressorts ?	X		
Escaliers			
Surface anti-dérapante ?	X		
Garde-fous sur les deux côtés des escaliers ainsi que sur la volée d'escaliers ?	X		
Éclairage adéquat ?	X		
Couloirs			
Largeur des couloirs se situent entre 2,44 à 3,66 m ?	X		
Une hauteur libre d'au moins 680 mm du sol dans le couloir ?	X		
Des miroirs ronds sont en place pour les coins ?	X		
Portes ont une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Dégagement latéral pour fauteuil roulant à 1,5 m ?	X		
Gymnase et vestiaires			
Accès aux robinets ?			s. o.
Accès aux casiers ? Crochets ?			s. o.
Accès aux douches ?			s. o.

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École catholique Franco-Terrace**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Estrade			
Garde-fous sur les deux côtés des escaliers ?	X		
Rampes (avec le bon ratio) ou ascenseur, monte-chaise ?	X		
Éclairage adéquat ?	X		
Bibliothèque			
Garde-fous ?		X	À planifier selon les besoins
Rampes d'accès, ratio d'inclination max de 1:12 ?		X	À planifier selon les besoins
Éclairage adéquat ?	X		
Surface avertissante tactile sur la première marche ?			s.o.
Espace adéquat entre les étagères ?	X		
Barrière de sécurité ?			s. o.
Comptoir d'échange accessible max 78 cm de hauteur ?	X		
Photocopieur accessible ?			s. o.
Ordinateurs accessibles ?	X		
Tables de travail accessibles ?	X		
Ascenseur/monte-chaise			
Situé près d'une porte de sortie ?	X		
Situé près de la salle de bain ?	X		
Boutons de commande à la bonne hauteur pour un fauteuil roulant ?	X		
Action retardée pour la fermeture de la porte ?	X		
Système d'alarme en cas d'urgence ?	X		
Salles de toilettes accessibles			
Nombre de toilettes accessibles pour fauteuil roulant ?	5		
Toilettes offrant le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?	X		
Robinets accessibles ou à infrarouge ?	X		
Distributeur ou sècheurs à main accessibles ?	X		
Distributeur à savon accessible ?	X		
Évier accessible ?	X		
Miroir à la bonne hauteur pour un fauteuil roulant ?	X		
Barres de sécurité dans salles de toilettes			
Sur les murs entre les toilettes ?	X	X	

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École catholique Franco-Terrace**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Position de la porte permet l'accès aux fauteuils roulants ?	X		
Bouton pour alarme en cas d'urgence ?	X		
Température d'eau chaude inférieure à 50°C ?	X		
Salles de classe			
Poignées de porte "bec-de-cane" ?	X		
Champs sonores	X		
Poignées de porte type bouton ?			s. o.
Accessible pour fauteuils roulants ?			
Labo d'ordis ?			s. o.
Labo de sciences ?			s. o.
Ateliers ?			s. o.
Cuisines ?	X		
Espace permet le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?	X		
Pièces d'équipement accessible ?			
Aiguiseur ?	X		
Éviers ?	X		
Pupitres ?	X		
Étagères ?	X		
Ordinateurs ?	X		
Endroits pour effets personnels ?	X		
Tableaux ? TBI oui	X		
Interrupteurs placés à une distance inférieure à 1,22 m ?	X		
Déclencheur d'alarme incendie accessible ?	X		
Salle pour élèves avec besoins particuliers			
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?	X		s. o.
Table pour changer les couches avec ceinture de sécurité ?	X		s. o.
Rideau pour assurer une confidentialité ?	X		s. o.
Espace permet le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?	X		s. o.
Évier accessible ?	X		s. o.
Température d'eau chaude inférieure à 50°C ?	X		s. o.

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École catholique Franco-Terrace**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Bureau/salle de travail			
Classeurs accessibles ?	X		
Postes de travail accessibles, imprimantes, télécopieurs, bureau d'accueil à la hauteur de l'oeil ?	X		
Système d'intercom accessible ?	X		
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Corridors largeur minimale de 86 cm ?	X		
Toilettes accessibles ?			s.o.
Salon du personnel			
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Tables, bureaux, téléphone, babillards ?	X		
Évier ?		X	À planifier selon les besoins
Poêle ? Frigo ?	X		
Pigeonniers ?		X	À planifier selon les besoins
Photocopieur ?			s.o.
Prochaine étape :			

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École Immaculée-Conception**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Accès à l'édifice et entrée			
Stationnement clairement indiqué pour personnes handicapées?	X		
Affichages individuels ?	X		
Rampe d'accès à la porte d'entrée avec ratio d'inclinaison de 1:12 ?	X		
Existe-t-il des rampes ? Aux autres portes ?	X		
Transition facile pour utiliser la rampe - début inférieur à 13 mm ?	X		
Garde-fou sur la rampe ?	X		
Surface antidérapante sur la rampe ?	X		
Portes d'entrées			
Porte d'entrée - espace entre la dernière marche et la porte d'entrée inférieure à 13 mm ?			s. o.
Mécanisme de porte automatique ?	X		
Bouton accessible et pause de la porte ouverte acceptable (entre 10 et 15 secondes) ?	X		
Pictogramme pour le bouton clairement affiché ?	X		
Portes à l'extérieur et portes d'urgence			
Fonctionne bien ?	X		
Tension pour les ressorts ?	X		
Escaliers			
Surface anti-dérapante ?	X		
Garde-fous sur les deux côtés des escaliers ainsi que sur la volée d'escaliers ?	X		
Éclairage adéquat ?	X		
Couloirs			
Largeur des couloirs se situent entre 2,44 à 3,66 m ?	X		
Une hauteur libre d'au moins 680 mm du sol dans le couloir ?	X		
Des miroirs ronds sont en place pour les coins ?	X		
Portes ont une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Dégagement latéral pour fauteuil roulant à 1,5 m ?	X		
Gymnase et vestiaires			
Accès aux robinets ?			s. o.

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École Immaculée-Conception**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Accès aux casiers ? Crochets ?			s. o.
Accès aux douches ?			s. o.
Estrade			
Garde-fous sur les deux côtés des escaliers ?			s. o.
Rampes (avec le bon ratio) ou ascenseur, monte-chaise ?			s. o.
Éclairage adéquat ?			s. o.
Bibliothèque			
Garde-fous ?		X	À planifier selon les besoins
Rampes d'accès, ratio d'inclinaison max de 1:12 ?			s. o.
Éclairage adéquat ?	X		
Surface avertissante tactile sur la première marche ?			s. o.
Espace adéquate entre les étagères ?	X		
Barrière de sécurité ?			s. o.
Comptoir d'échange accessible max 78 cm de hauteur ?	X		
Photocopieur accessible ?			s. o.
Ordinateurs accessibles ?	X		
Tables de travail accessibles ?	X		
Ascenseur/monte-chaise			
Situé près d'une porte de sortie ?			s. o.
Situé près de la salle de bain ?			s. o.
Boutons de commande à la bonne hauteur pour un fauteuil roulant ?			s. o.
Action retardée pour la fermeture de la porte ?			s. o.
Système d'alarme en cas d'urgence ?			s. o.
Salles de toilettes accessibles			
Nombre de toilettes accessibles pour fauteuil roulant ?	<u>2</u>		
Toilettes offrant le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?	X		
Robinets accessibles ou à infrarouge ?	X		
Distributeur ou sècheurs à main accessibles ?	X		
Distributeur à savon accessible ?	X		
Évier accessible ?	X		
Miroir à la bonne hauteur pour un fauteuil roulant ?	X		

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École Immaculée-Conception**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Barres de sécurité dans salles de toilettes			
Sur les murs entre les toilettes ?	X		
Position de la porte permet l'accès aux fauteuils roulants ?	X		
Bouton pour alarme en cas d'urgence ?	X		
Température d'eau chaude inférieure à 50°C ?	X		
Salles de classe			
Poignées de porte "bec-de-cane" ?	X		
Champs sonores	X		
Poignées de porte type bouton ?	X		
Accessible pour fauteuils roulants ?			
Labo d'ordis ?			s. o.
Labo de sciences ?			s. o.
Ateliers ?			s. o.
Cuisines ?	X		
Espace permet le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?	X		
Pièces d'équipement accessible ?			
Aiguiseur ?	X		
Éviers ?	X		
Pupitres ?	X		
Étagères ?	X		
Ordinateurs ?	X		
Endroits pour effets personnels ?	X		
Tableaux ? TBI oui	X		
Interrupteurs placés à une distance inférieure à 1,22 m ?	X		
Déclencheur d'alarme incendie accessible ?	X		
Salle pour élèves avec besoins particuliers			
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Table pour changer les couches avec ceinture de sécurité ?	X		
Rideau pour assurer une confidentialité ?	X		
Espace permet le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?	X		

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École Immaculée-Conception**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Évier accessible ?	X		
Température d'eau chaude inférieure à 50°C ?	X		
Bureau/salle de travail			
Classeurs accessibles ?	X		
Postes de travail accessibles, imprimantes, télécopieurs, bureau d'accueil à la hauteur de l'oeil ?	X		
Système d'intercom accessible ?	X		
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Corridors largeur minimale de 86 cm ?	X		
Toilettes accessibles ?			s. o.
Salon du personnel			
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Tables, bureaux, téléphone, babillards ?	X		
Évier ?		X	À planifier selon les besoins
Poêle ? Frigo ?	X		
Pigeonniers ?	X		
Photocopieur ?			s. o.

Prochaine étape :

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École secondaire catholique de La Vérendrye**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Accès à l'édifice et entrée			
Stationnement clairement indiqué pour personnes handicapées?	X		
Affichages individuels ?	X		
Rampe d'accès à la porte d'entrée avec ratio d'inclinaison de 1:12 ?	X		
Existe-t-il des rampes ? aux autres portes ?			s.o.
Transition facile pour utiliser la rampe - début inférieur à 13 mm ?	X		
Garde-fou sur la rampe ?			s.o.
Surface antidérapante sur la rampe ?			s.o.
Portes d'entrées			
Porte d'entrée - espace entre la dernière marche et la porte d'entrée inférieure à 13 mm ?			s. o.
Mécanisme de porte automatique ?	X		
Bouton accessible et pause de la porte ouverte acceptable (entre 10 et 15 secondes) ?	X		
Pictogramme pour le bouton clairement affiché ?	X		
Portes à l'extérieur et portes d'urgence			
Fonctionne bien ?	X		
Tension pour les ressorts ?	X		
Escaliers			
Surface anti-dérapante ?	X		
Garde-fous sur les deux côtés des escaliers ainsi que sur la volée d'escaliers ?	X		
Éclairage adéquat ?	X		
Couloirs			
Largeur des couloirs se situent entre 2,44 à 3,66 m ?	X		
Une hauteur libre d'au moins 680 mm du sol dans le couloir ?	X		
Des miroirs ronds sont en place pour les coins ?	X		
Portes ont une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Dégagement latéral pour fauteuil roulant à 1,5 m ?	X		
Gymnase et vestiaires			
Accès aux robinets ?	X		
Accès aux casiers ? Crochets ?	X		
Accès aux douches ?	X		

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École secondaire catholique de La Vérendrye**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Estrade			
Garde-fous sur les deux côtés des escaliers ?	X		
Rampes (avec le bon ratio) ou ascenseur, monte-chaise ?	X		
Éclairage adéquat ?	X		
Bibliothèque			
Garde-fous ?		X	À planifier selon les besoins
Rampes d'accès, ratio d'inclination max de 1:12 ?		X	À planifier selon les besoins
Éclairage adéquat ?	X		
Surface avertissante tactile sur la première marche ?			s. o.
Espace adéquat entre les étagères ?	X		
Barrière de sécurité ?			s. o.
Comptoir d'échange accessible max 78 cm de hauteur ?	X		
Photocopieur accessible ?			s. o.
Ordinateurs accessibles ?	X		
Tables de travail accessibles ?	X		
Ascenseur/monte-chaise			
Situé près d'une porte de sortie ?	X		
Situé près de la salle de bain ?	X		
Boutons de commande à la bonne hauteur pour un fauteuil roulant ?	X		
Action retardée pour la fermeture de la porte ?	X		
Système d'alarme en cas d'urgence ?	X		
Salles de toilettes accessibles			
Nombre de toilettes accessibles pour fauteuil roulant ?	8		
Toilettes offrant le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?	X		
Robinets accessibles ou à infrarouge ?	X		
Distributeur ou sècheurs à main accessibles ?	X		
Distributeur à savon accessible ?	X		
Évier accessible ?	X		
Miroir à la bonne hauteur pour un fauteuil roulant ?	X		
Barres de sécurité dans salles de toilettes			
Sur les murs entre les toilettes ?	X		

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École secondaire catholique de La Vérendrye**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Position de la porte permet l'accès aux fauteuils roulants ?	X		
Bouton pour alarme en cas d'urgence ?	X		
Température d'eau chaude inférieure à 50°C ?	X		
Salles de classe			
Poignées de porte "bec-de-cane" ?	X		
Champs sonores			
Poignées de porte type bouton ?	X		
Accessible pour fauteuils roulants ?			
Labo d'ordis ?	X		
Labo de sciences ?	X		
Ateliers ?	X		
Cuisines ?	X		
Espace permet le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?	X		
Pièces d'équipement accessible ?			
Aiguiseur ?	X		
Éviers ?	X		
Pupitres ?	X		
Étagères ?	X		
Ordinateurs ?	X		
Endroits pour effets personnels ?	X		
Tableaux ? TBI oui	X		
Interrupteurs placés à une distance inférieure à 1,22 m ?	X		
Déclencheur d'alarme incendie accessible ?	X		
Salle pour élèves avec besoins particuliers			
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Table pour changer les couches avec ceinture de sécurité ?	X		
Rideau pour assurer une confidentialité ?	X		
Espace permet le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?	X		
Évier accessible ?	X		
Température d'eau chaude inférieure à 50°C ?	X		

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École secondaire catholique de La Vérendrye**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Bureau/salle de travail			
Classeurs accessibles ?	X		
Postes de travail accessibles, imprimantes, télécopieurs, bureau d'accueil à la hauteur de l'oeil ?	X		
Système d'intercom accessible ?	X		
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Corridors largeur minimale de 86 cm ?	X		
Toilettes accessibles ?	X		
Salon du personnel			
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Tables, bureaux, téléphone, babillards ?	X		
Évier ?		X	À planifier selon les besoins
Poêle ? Frigo ?	X		
Pigeonniers ?		X	À planifier selon les besoins
Photocopieur ?	X		
Prochaine étape :			

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École Notre-Dame-des-Écoles**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Accès à l'édifice et entrée			
Stationnement clairement indiqué pour personnes handicapées?	X		
Affichages individuels ?	X		
Rampe d'accès à la porte d'entrée avec ratio d'inclinaison de 1:12 ?	X		
Existe-t-il des rampes ? Aux autres portes ?			s.o.
Transition facile pour utiliser la rampe - début inférieur à 13 mm ?	X		
Garde-fou sur la rampe ?			s.o.
Surface antidérapante sur la rampe ?			s.o.
Portes d'entrées			
Porte d'entrée - espace entre la dernière marche et la porte d'entrée inférieure à 13 mm ?			s.o.
Mécanisme de porte automatique ?	X		
Bouton accessible et pause de la porte ouverte acceptable (entre 10 et 15 secondes) ?	X		
Pictogramme pour le bouton clairement affiché ?	X		
Portes à l'extérieur et portes d'urgence			
Fonctionne bien ?	X		
Tension pour les ressorts ?	X		
Escaliers			
Surface anti-dérapante ?			s.o.
Garde-fous sur les deux côtés des escaliers ainsi que sur la volée d'escaliers ?	X		
Éclairage adéquat ?	X		
Corridors			
Largeur des corridors se situent entre 2,44 à 3,66 m ?	X		
Une hauteur libre d'au moins 680 mm du sol dans le corridor ?	X		
Des miroirs ronds sont en place pour les coins ?	X		
Portes ont une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Dégagement latéral pour fauteuil roulant à 1,5 m ?	X		
Gymnase et vestiaires			
Accès aux robinets ?			s.o.
Accès aux casiers ? Crochets ?			s.o.
Accès aux douches ?			s.o.

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École Notre-Dame-des-Écoles**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Estrade			
Garde-fous sur les deux côtés des escaliers ?	X		
Rampes (avec le bon ratio) ou ascenseur, monte-chaise ?		X	À planifier selon les besoins
Éclairage adéquat ?	X		
Bibliothèque			
Garde-fous ?		X	À planifier selon les besoins
Rampes d'accès, ratio d'inclinaison max de 1:12 ?			s. o.
Éclairage adéquat ?	X		
Surface avertissante tactile sur la première marche ?			s. o.
Espace adéquat entre les étagères ?	X		
Barrière de sécurité ?			s. o.
Comptoir d'échange accessible max 78 cm de hauteur ?	X		
Photocopieur accessible ?			s. o.
Ordinateurs accessibles ?	X		
Tables de travail accessibles ?	X		
Ascenseur/monte-chaise			
Situé près d'une porte de sortie ?			s. o.
Situé près de la salle de bain ?			s. o.
Boutons de commande à la bonne hauteur pour un fauteuil roulant ?			s. o.
Action retardée pour la fermeture de la porte ?			s. o.
Système d'alarme en cas d'urgence ?			s. o.
Salles de toilettes accessibles			
Nombre de toilettes accessibles pour fauteuil roulant ?	3		
Toilettes offrant le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?	X		
Robinets accessibles ou à infrarouge ?	X		
Distributeur ou sècheurs à main accessibles ?	X		
Distributeur à savon accessible ?	X		
Évier accessible ?	X		
Miroir à la bonne hauteur pour un fauteuil roulant ?	X		
Barres de sécurité dans salles de toilettes			
Sur les murs entre les toilettes ?	X		

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École Notre-Dame-des-Écoles**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Position de la porte permet l'accès aux fauteuils roulants ?	X		
Bouton pour alarme en cas d'urgence ?		X	À mettre en place lors de la mise à jour du système d'intercommunication
Température d'eau chaude inférieure à 50°C ?	X		
Salles de classe			
Poignées de porte "bec-de-cane" ?			s. o.
Champs sonores	X		
Poignées de porte type bouton ?	X		
Accessible pour fauteuils roulants ?			
Labo d'ordis ?			s. o.
Labo de sciences ?			s. o.
Ateliers ?			s. o.
Cuisines ?			s. o.
Espace permet le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?	X		
Pièces d'équipement accessible ?			
Aiguiseur ?	X		
Éviers ?	X		
Pupitres ?	X		
Étagères ?	X		
Ordinateurs ?	X		
Endroits pour effets personnels ?	X		
Tableaux ? TBI oui	X		
Interrupteurs placés à une distance inférieure à 1,22 m ?	X		
Déclencheur d'alarme incendie accessible ?	X		
Salle pour élèves avec besoins particuliers			
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?			s.o.
Table pour changer les couches avec ceinture de sécurité ?			s.o.
Rideau pour assurer une confidentialité ?			s.o.
Espace permet le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?			s.o.
Évier accessible ?			s.o.
Température d'eau chaude inférieure à 50°C ?			s.o.

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École Notre-Dame-des-Écoles**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Bureau/salle de travail			
Classeurs accessibles ?	X		
Postes de travail accessibles, imprimantes, télécopieurs, bureau d'accueil à la hauteur de l'oeil ?	X		
Système d'intercom accessible ?	X		
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Corridors largeur minimale de 86 cm ?	X		
Toilettes accessibles ?			s.o.
Salon du personnel			
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Tables, bureaux, téléphone, babillards ?	X		
Évier ?		X	À planifier selon les besoins
Poêle ? Frigo ?	X		
Pigeonniers ?		X	À planifier selon les besoins
Photocopieur ?			s.o.
Prochaine étape :			

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École Notre-Dame-de- Fatima**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Accès à l'édifice et entrée			
Stationnement clairement indiqué pour personnes handicapées?	X		
Affichages individuels ?	X		
Rampe d'accès à la porte d'entrée avec ratio d'inclinaison de 1:12 ?	X		
Existe-t-il des rampes ? Aux autres portes ?			s.o.
Transition facile pour utiliser la rampe - début inférieur à 13 mm ?			s.o.
Garde-fou sur la rampe ?	X		
Surface antidérapante sur la rampe ?			s.o.
Portes d'entrées			
Porte d'entrée - espace entre la dernière marche et la porte d'entrée inférieure à 13 mm ?			
Mécanisme de porte automatique ?	X		
Bouton accessible et pause de la porte ouverte acceptable (entre 10 et 15 secondes) ?	X		
Pictogramme pour le bouton clairement affiché ?	X		
Portes à l'extérieur et portes d'urgence			
Fonctionne bien ?	X		
Tension pour les ressorts ?	X		
Escaliers			
Surface anti-dérapantes ?	X		
Garde-fous sur les deux côtés des escaliers ainsi que sur la volée d'escaliers ?	X		
Éclairage adéquat ?	X		
Couloirs			
Largeur des couloirs se situent entre 2,44 à 3,66 m ?	X		
Une hauteur libre d'au moins 680 mm du sol dans le couloir ?	X		
Des miroirs ronds sont en place pour les coins ?	X		
Portes ont une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Dégagement latéral pour fauteuil roulant à 1,5 m ?	X		
Gymnase et vestiaires			
Accès aux robinets ?			s.o.
Accès aux casiers ? Crochets ?			s.o.
Accès aux douches ?			s.o.

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École Notre-Dame-de- Fatima**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Estrade			
Garde-fous sur les deux côtés des escaliers ?	X		
Rampes (avec le bon ratio) ou ascenseur, monte-chaise ?	X		
Éclairage adéquat ?	X		
Bibliothèque			
Garde-fous ?		X	À planifier selon les besoins
Rampes d'accès, ratio d'inclinaison max de 1:12 ?		X	À planifier selon les besoins
Éclairage adéquat ?	X		
Surface avertissante tactile sur la première marche ?			s. o.
Espace adéquat entre les étagères ?	X		
Barrière de sécurité ?			s. o.
Comptoir d'échange accessible max 78 cm de hauteur ?	X		
Photocopieur accessible ?			s. o.
Ordinateurs accessibles ?	X		
Tables de travail accessibles ?	X		
Ascenseur/monte-chaise			
Situé près d'une porte de sortie ?	X		
Situé près de la salle de bain ?	X		
Boutons de commande à la bonne hauteur pour un fauteuil roulant ?	X		
Action retardée pour la fermeture de la porte ?	X		
Système d'alarme en cas d'urgence ?	X		
Salles de toilettes accessibles			
Nombre de toilettes accessibles pour fauteuil roulant ?	98		
Toilettes offrant le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?	X		
Robinets accessibles ou à infrarouge ?	X		
Distributeur ou sècheurs à main accessibles ?	X		
Distributeur à savon accessible ?	X		
Évier accessible ?	X		
Miroir à la bonne hauteur pour un fauteuil roulant ?	X		
Barres de sécurité dans salles de toilettes			
Sur les murs entre les toilettes ?	X		

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École Notre-Dame-de- Fatima**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Position de la porte permet l'accès aux fauteuils roulants ?	X		
Bouton pour alarme en cas d'urgence ?	X		
Température d'eau chaude inférieure à 50°C ?	X		
Salles de classe			
Poignées de porte "bec-de-cane" ?			s. o.
Champs sonores	X		
Poignées de porte type bouton ?	X		
Accessible pour fauteuils roulants ?			
Labo d'ordis ?			s. o.
Labo de sciences ?			s. o.
Ateliers ?			s. o.
Cuisines ?	X		
Espace permet le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?	X		
Pièces d'équipement accessible ?			
Aiguiseur ?	X		
Éviers ?	X		
Pupitres ?	X		
Étagères ?	X		
Ordinateurs ?	X		
Endroits pour effets personnels ?	X		
Tableaux ? TBI oui	X		
Interrupteurs placés à une distance inférieure à 1,22 m ?	X		
Déclencheur d'alarme incendie accessible ?	X		
Salle pour élèves avec besoins particuliers			
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Table pour changer les couches avec ceinture de sécurité ?	X		
Rideau pour assurer une confidentialité ?	X		
Espace permet le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?	X		
Évier accessible ?	X		
Température d'eau chaude inférieure à 50°C ?	X		

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École Notre-Dame-de- Fatima**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Bureau/salle de travail			
Classeurs accessibles ?	X		
Postes de travail accessibles, imprimantes, télécopieurs, bureau d'accueil à la hauteur de l'oeil ?	X		
Système d'intercom accessible ?	X		
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Corridors largeur minimale de 86 cm ?	X		
Toilettes accessibles ?			s.o.
Salon du personnel			
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Tables, bureaux, téléphone, babillards ?	X		
Évier ?			
Poêle ? Frigo ?	X		
Pigeonniers ?		X	À planifier selon les besoins
Photocopieur ?	X		

Prochaine étape :

Sondage annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École St-Joseph**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Accès à l'édifice et entrée			
Stationnement clairement indiqué pour personnes handicapées?	X		
Affichages individuels ?	X		
Rampe d'accès à la porte d'entrée avec ratio d'inclinaison de 1:12 ?	X		
Existe-t-il des rampes ? aux autres portes ?			s.o.
Transition facile pour utiliser la rampe - début inférieur à 13 mm ?	X		
Garde-fou sur la rampe ?			s.o.
Surface antidérapante sur la rampe ?			s.o.
Portes d'entrées			
Porte d'entrée - espace entre la dernière marche et la porte d'entrée inférieure à 13 mm ?			s. o.
Mécanisme de porte automatique ?	X		
Bouton accessible et pause de la porte ouverte acceptable (entre 10 et 15 secondes) ?	X		
Pictogramme pour le bouton clairement affiché ?	X		
Portes à l'extérieur et portes d'urgence			
Fonctionne bien ?	X		
Tension pour les ressorts ?	X		
Escaliers			
Surface anti-dérapante ?	X		
Garde-fous sur les deux côtés des escaliers ainsi que sur la volée d'escaliers ?	X		
Éclairage adéquat ?	X		
Couloirs			
Largeur des couloirs se situent entre 2,44 à 3,66 m ?	X		
Une hauteur libre d'au moins 680 mm du sol dans le couloir ?	X		
Des miroirs ronds sont en place pour les coins ?	X		
Portes ont une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Dégagement latéral pour fauteuil roulant à 1,5 m ?	X		
Gymnase et vestiaires			
Accès aux robinets ?			s.o.
Accès aux casiers ? Crochets ?			s.o.
Accès aux douches ?			s.o.

Sondage annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École St-Joseph**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Estrade			
Garde-fous sur les deux côtés des escaliers ?	X		
Rampes (avec le bon ratio) ou ascenseur, monte-chaise ?	X		À planifier selon les besoins
Éclairage adéquat ?	X		
Bibliothèque			
Garde-fous ?		X	À planifier selon les besoins
Rampes d'accès, ratio d'inclination max de 1:12 ?		X	À planifier selon les besoins
Éclairage adéquat ?	X		
Surface avertissante tactile sur la première marche ?			s. o.
Espace adéquat entre les étagères ?	X		
Barrière de sécurité ?			s. o.
Comptoir d'échange accessible max 78 cm de hauteur ?	X		
Photocopieur accessible ?			s. o.
Ordinateurs accessibles ?	X		
Tables de travail accessibles ?	X		
Ascenseur/monte-chaise			
Situé près d'une porte de sortie ?			s. o.
Situé près de la salle de bain ?			s. o.
Boutons de commande à la bonne hauteur pour un fauteuil roulant ?			s. o.
Action retardée pour la fermeture de la porte ?			s. o.
Système d'alarme en cas d'urgence ?			s. o.
Salles de toilettes accessibles			
Nombre de toilettes accessibles pour fauteuil roulant ?	5		
Toilettes offrant le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?	X		
Robinets accessibles ou à infrarouge ?	X		
Distributeur ou sècheurs à main accessibles ?	X		
Distributeur à savon accessible ?	X		
Évier accessible ?	X		
Miroir à la bonne hauteur pour un fauteuil roulant ?	X		
Barres de sécurité dans salles de toilettes			
Sur les murs entre les toilettes ?	X		

Sondage annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École St-Joseph**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Position de la porte permet l'accès aux fauteuils roulants ?	X		
Bouton pour alarme en cas d'urgence ?	X		
Température d'eau chaude inférieure à 50°C ?	X		
Salles de classe			
Poignées de porte "bec-de-cane" ?	X		
Champs sonores	X		
Poignées de porte type bouton ?			s. o.
Accessible pour fauteuils roulants ?			
Labo d'ordis ?			s. o.
Labo de sciences ?			s. o.
Ateliers ?			s. o.
Cuisines ?	X		
Espace permet le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?	X		
Pièces d'équipement accessible ?			
Aiguiseur ?	X		
Éviers ?	X		
Pupitres ?	X		
Étagères ?	X		
Ordinateurs ?	X		
Endroits pour effets personnels ?	X		
Tableaux ? TBI oui	X		
Interrupteurs placés à une distance inférieure à 1,22 m ?	X		
Déclencheur d'alarme incendie accessible ?	X		
Salle pour élèves avec besoins particuliers			
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Table pour changer les couches avec ceinture de sécurité ?	X		
Rideau pour assurer une confidentialité ?	X		
Espace permet le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?	X		
Évier accessible ?	X		
Température d'eau chaude inférieure à 50°C ?	X		

Sondage annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École St-Joseph**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Bureau/salle de travail			
Classeurs accessibles ?	X		
Postes de travail accessibles, imprimantes, télécopieurs, bureau d'accueil à la hauteur de l'oeil ?	X		
Système d'intercom accessible ?	X		
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Corridors largeur minimale de 86 cm ?	X		
Toilettes accessibles ?			s.o.
Salon du personnel			
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Tables, bureaux, téléphone, babillards ?	X		
Évier ?		X	À planifier selon les besoins
Poêle ? Frigo ?	X		
Pigeonniers ?		X	À planifier selon les besoins
Photocopieur ?	X		
Prochaine étape :			

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École Catholique Val-des-Bois**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Accès à l'édifice et entrée			
Stationnement clairement indiqué pour personnes handicapées?	X		
Affichages individuels ?	X		
Rampe d'accès à la porte d'entrée avec ratio d'inclinaison de 1:12 ?	X		
Existe-t-il des rampes ? Aux autres portes ?			s.o.
Transition facile pour utiliser la rampe - début inférieur à 13 mm ?			s.o.
Garde-fou sur la rampe ?			s.o.
Surface antidérapante sur la rampe ?			s.o.
Portes d'entrées			
Porte d'entrée - espace entre la dernière marche et la porte d'entrée inférieure à 13 mm ?			s.o.
Mécanisme de porte automatique ?	X		
Bouton accessible et pause de la porte ouverte acceptable (entre 10 et 15 secondes) ?	X		
Pictogramme pour le bouton clairement affiché ?	X		
Portes à l'extérieur et portes d'urgence			
Fonctionne bien ?	X		
Tension pour les ressorts ?	X		
Escaliers			
Surface anti-dérapante ?	X		
Garde-fous sur les deux côtés des escaliers ainsi que sur la volée d'escaliers ?	X		
Éclairage adéquat ?	X		
Couloirs			
Largeur des couloirs se situent entre 2,44 à 3,66 m ?	X		
Une hauteur libre d'au moins 680 mm du sol dans le couloir ?	X		
Des miroirs ronds sont en place pour les coins ?	X		
Portes ont une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Dégagement latéral pour fauteuil roulant à 1,5 m ?	X		
Gymnase et vestiaires			
Accès aux robinets ?			s.o.
Accès aux casiers ? Crochets ?			s.o.
Accès aux douches ?			s.o.

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École Catholique Val-des-Bois**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Estrade			
Garde-fous sur les deux côtés des escaliers ?	X		
Rampes (avec le bon ratio) ou ascenseur, monte-chaise ?	X		
Éclairage adéquat ?	X		
Bibliothèque			
Garde-fous ?		X	À planifier selon les besoins
Rampes d'accès, ratio d'inclinaison max de 1:12 ?		X	À planifier selon les besoins
Éclairage adéquat ?	X		
Surface avertissante tactile sur la première marche ?			s. o.
Espace adéquat entre les étagères ?	X		
Barrière de sécurité ?			s. o.
Comptoir d'échange accessible max 78 cm de hauteur ?	X		
Photocopieur accessible ?			s. o.
Ordinateurs accessibles ?	X		
Tables de travail accessibles ?	X		
Ascenseur/monte-chaise			
Situé près d'une porte de sortie ?	X		
Situé près de la salle de bain ?	X		
Boutons de commande à la bonne hauteur pour un fauteuil roulant ?	X		
Action retardée pour la fermeture de la porte ?	X		
Système d'alarme en cas d'urgence ?	X		
Salles de toilettes accessibles			
Nombre de toilettes accessibles pour fauteuil roulant ?	65		
Toilettes offrant le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?	X		
Robinets accessibles ou à infrarouge ?	X		
Distributeur ou sècheurs à main accessibles ?	X		
Distributeur à savon accessible ?	X		
Évier accessible ?	X		
Miroir à la bonne hauteur pour un fauteuil roulant ?	X		
Barres de sécurité dans salles de toilettes			
Sur les murs entre les toilettes ?	X		

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École Catholique Val-des-Bois**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Position de la porte permet l'accès aux fauteuils roulants ?	X		
Bouton pour alarme en cas d'urgence ?	X		
Température d'eau chaude inférieure à 50°C ?	X		
Salles de classe			
Poignées de porte "bec-de-cane" ?			s. o.
Champs sonores	X		
Poignées de porte type bouton ?	X		
Accessible pour fauteuils roulants ?			
Labo d'ordis ?			s. o.
Labo de sciences ?			s. o.
Ateliers ?			s. o.
Cuisines ?	X		
Espace permet le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?	X		
Pièces d'équipement accessible ?			
Aiguiseur ?	X		
Éviers ?	X		
Pupitres ?	X		
Étagères ?	X		
Ordinateurs ?	X		
Endroits pour effets personnels ?	X		
Tableaux ? TBI oui	X		
Interrupteurs placés à une distance inférieure à 1,22 m ?	X		
Déclencheur d'alarme incendie accessible ?	X		
Salle pour élèves avec besoins particuliers			
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Table pour changer les couches avec ceinture de sécurité ?	X		
Rideau pour assurer une confidentialité ?	X		
Espace permet le dégagement latéral pour fauteuil roulant de 1,5 m ?	X		
Évier accessible ?	X		
Température d'eau chaude inférieure à 50°C ?	X		

Inventaire annuel portant sur l'accessibilité des écoles



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales

Nom de l'école : **École Catholique Val-des-Bois**

Lieu d'inspection	Année en cours 2024-2025		Observations
	Accessible / En place		
	Oui	Non	
Bureau/salle de travail			
Classeurs accessibles ?	X		
Postes de travail accessibles, imprimantes, télécopieurs, bureau d'accueil à la hauteur de l'oeil ?	X		
Système d'intercom accessible ?	X		
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Corridors largeur minimale de 86 cm ?	X		
Toilettes accessibles ?			s.o.
Salon du personnel			
Porte d'une largeur minimale de 86 cm ?	X		
Tables, bureaux, téléphone, babillards ?	X		
Évier ?		X	À planifier selon les besoins
Poêle ? Frigo ?	X		
Pigeonniers ?		X	À planifier selon les besoins
Photocopieur ?			s.o.
Prochaine étape :			